

**20171106\_DL\_03**

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Département pour l'aide satellite

**Date de convocation :**  
22 septembre 2017

**Date de séance:**  
**6 novembre 2017**

**Date d'affichage :**  
14 novembre 2017

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 3

**Membres votants :** 6

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Ernest CANDELA, Laurent PARSIS

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Laurent PARSIS  
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA  
Jean-Christophe LORIC a donné son pouvoir à Philippe VARLET

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

Le syndicat mixte a conclu différentes conventions de financement des opérations d'aménagement numérique liées à la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme adopté en novembre 2011.

La présente convention concerne le dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite mis en place dans le cadre de l'opération Somme Très Haut Débit 2012-2017.

**LE BUREAU**

- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau ;
- Vu la convention du 4 décembre 2013 précisant les conditions de participation du Département de la Somme au financement du dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite,
- Vu le projet d'avenant n°1 à la présente convention,

Considérant la nécessité d'ajuster la participation du Département au regard de la demande effective de versement de cette aide, La part du Département est ramenée à 43 000€ tenant compte de l'ajustement de l'enveloppe globale diminuée à hauteur de 68 800€. Par ailleurs, la durée de la convention est prolongée d'une année, soit 6 ans au total.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** – Le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le dispositif d'aide satellite est approuvé.

**ARTICLE 2** – Le Président est autorisé à signer le présent avenant.

**ARTICLE 3** - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.